



**COMPTE RENDU DU CHSCT MINISTÉRIEL  
TRAVAIL EMPLOI EXTRAORDINAIRE  
DU 8 DÉCEMBRE 2021  
EN VISIOCONFÉRENCE ET EN AUDIOCONFÉRENCE**

Le CHSCT ministériel travail emploi s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pascal BERNARD assisté de Mme Anne LIRIS, Cheffe de service de la DRH, du Dr Williams JOSSE, de M. Gaëtan TIXIER, de Mme Rachida BELAYACHI, de Mme Cécile FAVAREL-GARRIGUES (DFAS), de Mme Florence DEBIAIS, de Mme NDJAKOMO-ZE Reine, de M. Jean-Marc SIRY (HFDS) .

**Toutes les organisations syndicales étaient présentes.**

**L'ordre du jour de la réunion était le suivant :**

- **Point d'information sur la situation sanitaire.**

Le quorum étant atteint la séance est ouverte par le Président à 10H05.

En l'absence de déclaration liminaire, le Président précise que cette réunion extraordinaire s'est imposée du fait de l'évolution de la situation sanitaire. Le virus circule activement sur le territoire et de nouvelles consignes doivent être respectées dans le cadre de cette 5<sup>ème</sup> vague telles que le port obligatoire du masque dans les bureaux partagés, dans les parties communes, la limitation des réunions en présentiel, le respect des gestes barrières et des jauges. La note du secrétaire général des ministères sociaux du 1<sup>er</sup> décembre 2021 rappelle ces obligations mais sera complétée par une note qui sera communiquée ce jour aux directions et aux membres du CHSCT.

Le président demande au Dr JOSSE de présenter les éléments relatifs à la crise sanitaire.

Le Dr JOSSE donne la parole à Mme NDJAKOMO-ZE.

Sur le point épidémique, du 29 novembre au 3 décembre, le taux d'incidence est en forte augmentation : 307 pour 100 000 ha sur 7 jours soit une augmentation de plus de 60%.

Seules deux régions ont un taux d'incidence inférieur à 50 : Mayotte, 30 pour 1000 000 ha et 42 en Guadeloupe.

La région **PACA** enregistre un taux de 410, **ARA** : 387, **Corse** : 381, **Occitanie** : 327, pour une moyenne en métropole de 308.

Sur les indicateurs, du 29 novembre au 3 décembre, le taux d'agents en présentiel à 100% s'établit à «39 %, le taux d'agents en télétravail à 100% est à 2%, le taux d'agents en télétravail au moins 1 jour par semaine est de 62,8 %, le taux d'agents en ASA ou en isolement 7 jours est de 0,2% et le nombre moyen de jours télétravaillés est de 1,2 par semaine.

Le Dr JOSSE rappelle que le taux d'incidence continuera à augmenter si les gestes barrières ne sont pas respectés et si l'organisation du travail n'est pas adaptée à la lumière de ces nouveaux taux.

La note du SG en date du 1<sup>er</sup> décembre met en avant les dix axes de SST QVT et la DRH a réactualisé 9 fiches réflexes – une dernière est en cours de réécriture pour prendre en compte la question des capteurs CO2.

Toutes les fiches sont consultables sur PACo ainsi que la FAQ et le lien pour y accéder sera à nouveau communiqué aux représentants du personnel qui n'accèdent pas à PACo.

Le président ajoute qu'une seconde note viendra compléter celle du 1<sup>er</sup> décembre pour prendre en compte les annonces du Premier ministre et doit être envoyée aujourd'hui.

Le président précise que les directeurs régionaux seront réunis en Visio cet après-midi. Il rappelle que les directeurs régionaux sont responsables des commandes de capteurs pour les régions et les SGCD pour les départements.

Il rappelle que la remontée des indicateurs régionaux est maintenue et que la mise en œuvre effective du télétravail sera suivie. **Tous les agents qui demandent à bénéficier de 3 jours de télétravail, si leurs missions le permettent, doivent pouvoir en bénéficier rapidement même dans le cadre d'arrêtés collectifs, les arrêtés individuels ne permettant pas une mise en œuvre rapide. La compensation de 2€50 par jour s'applique aux 3 jours télétravaillés dans la limite annuelle de 220 €.** Le port du masque est obligatoire et les moments de convivialité suspendus. Les réunions en présentiel sont exclues sauf impossibilité et dans le respect des jauges fixées à 4m<sup>2</sup> et aux dispositions en matière de ventilation. Des consignes seront données aux régions pour que les CHSCT R soient réunis rapidement.

Les représentants du personnel regrettent que les notes présentent des recommandations qui ne sont pas suivies sur le terrain et souhaiteraient que des obligations soient mises à la charge des directeurs.

Le président sollicite les représentants du personnel pour les observations ou suggestions qu'ils auraient à formuler sur les notes auprès de lui, du Dr JOSSE ou de Jérôme SCHIAVONE.

**Sur la situation sanitaire et la période électorale**, le président rappelle que **le vote électronique a été retenu pour les régions mais que le vote dans les départements relève du Ministère de l'intérieur**. Ce vote à l'urne devra se dérouler dans le respect des gestes barrières.

Le président remercie les participants et clôt la réunion à 11H06.

Clôture de la réunion à 11H06

La prochaine réunion du CHSCT M Travail Emploi  
se déroulera le 17 décembre 2021.